

Master Droit public

Parcours ACT

Droit et action publique locale

RESPONSABLE

Mme Maylis DOUENCE

Maître de conférences en Droit public

*Guide des études
2025-2026*

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Collège Sciences sociales et humanités

Droit, économie, gestion

Avenue du Doyen Poplawski – BP 1633

64 016 Pau Cedex

Tél. 05 59 40 80 00





UNE FORMATION COMPLÈTE EN DROIT PUBLIC DÉDIÉE À L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Dans l'environnement actuel des collectivités publiques, tout décideur doit être doté d'une culture juridique solide sur tous les aspects de l'action publique. Ce Master a donc été conçu pour permettre en deux années (et pas uniquement sur l'année de Master 2) l'acquisition progressive de l'ensemble des compétences indispensables pour devenir un professionnel, investi de responsabilités, dans le secteur public local ou le secteur privé intervenant auprès des collectivités et structures publiques territoriales.

Ce Master consacré au Droit de l'action publique locale dispense ainsi une formation complète en droit public, enrichie par d'enseignements pluridisciplinaires, pour couvrir tout le droit de l'action publique locale.

Il s'agit tout d'abord d'un Master en Droit, relevant de la mention Droit public. Il aborde en conséquence toutes les grandes disciplines du droit public : droit de la commande publique, droit des services publics, droit public des affaires, droit administratif des biens, droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, droit budgétaire et fiscal, droit de la fonction publique, etc. Les diplômés du Master sont en conséquence des juristes accomplis en droit public.

Il s'agit ensuite d'un Master plus particulièrement dédié à l'étude du droit de l'action publique locale. Chaque enseignement, au fil des semestres, est appliqué à l'environnement juridique local. Ainsi, par exemple, après l'étude des grands principes de la fonction publique en M 1, est traité en M 2 plus spécifiquement le statut de la fonction publique territoriale. De la même façon, le management des ressources humaines est étudié en M 1 puis approfondi à propos des ressources humaines territoriales en M 2.

Par ailleurs, sont dispensées toutes les disciplines essentielles du droit des collectivités territoriales et intercommunalités : l'étude du droit institutionnel des collectivités territoriales, des compétences de celles-ci, de leurs responsabilités, de leurs pouvoirs de police, etc.

Enfin, le Master intègre les enseignements pluridisciplinaires aujourd'hui nécessaires pour compléter un profil de juriste en droit public. Il s'agit notamment des enseignements en méthodologie de projet qui comprennent aussi bien la rédaction administrative que les aspects opérationnels de la conduite de projet. Il s'agit également des enseignements relatifs au management des ressources humaines. Enfin, les enseignements pratiques que sont les Directions d'étude et de recherche (DER), qui remplacent les traditionnels travaux dirigés (TD) de Licence, permettent, grâce à l'intervention de professionnels, des recherches appliquées et des mises en situation qui dépassent le cadre de chacune des matières enseignées : étude de dossiers, cas pratiques, consultations, etc.



UNE FORMATION TOURNÉE VERS DE NOMBREUX MÉTIERS DU DROIT PUBLIC

Le Master bénéficie d'une longue expérience d'enseignement dans le domaine des collectivités territoriales au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Depuis plus de 30 ans, notre Université délivre ce diplôme de droit public : autrefois DESS Administration locale puis Master 2 Administration des collectivités territoriales refondu en Master Cadre territorial et aujourd'hui Master Droit et action publique locale. Le diplôme repose sur une équipe d'enseignants-chercheurs spécialisés. Les liens solides qu'ils ont créé au fil du temps avec les acteurs locaux et les anciens étudiants aujourd'hui en activité sont mis au service des étudiants actuels.

Le Master est adossé à un centre de recherches. Créé sous le nom de Centre d'études des collectivités locales (CECL), il est devenu Pau Droit Public en élargissant son champ de recherche vers le droit des contrats publics et le droit de l'énergie. Depuis janvier 2021, le Master est désormais adossé à deux laboratoires : l'unité mixte de recherche TREE, dédiée aux questions de transition énergétique et environnementale, et l'IFTJ, l'Institut fédératif de recherche sur les transitions juridiques. Qu'ils relèvent d'un centre de recherche ou de l'autre, les universitaires intervenant dans le Master sont donc aussi des chercheurs qui mènent des études fondamentales ou appliquées en droit de l'action publique locale, ce qui enrichit leurs enseignements au bénéfice des étudiants. Cette équipe a participé aux annotations du Code général des collectivités territoriales Dalloz, au memento Lefebvre du maire et de l'action communale. Elle contribue aux travaux du Groupement de recherches sur l'administration locale en Europe (GRALE) notamment via une chronique de jurisprudence administrative. Elle mène des projets de recherche en partenariat avec la région Nouvelles-Aquitaine et les intercommunalités du territoire béarnais et basque.

A cette équipe d'universitaires, s'ajoutent des professionnels à raison de leur compétence reconnue dans l'environnement territorial. Leurs interventions dans le Master prennent la forme soit d'enseignements spécialisés (gestion publique, management, politique de la ville, développement local...), soit d'études de dossiers et de cas pratiques dans le cadre des DER (Direction d'étude et de recherche). Leur coopération se manifeste aussi par des offres de stages, de contrats d'alternance ou de postes, des conseils et soutiens aux étudiants et diplômés du Master. À cela s'ajoutent des liens institutionnels - et personnels - forts avec les professionnels de la Maison des communes qui héberge l'Association des maires, l'APGL (structure de conseil aux collectivités) et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques (CDG64), partenaire essentiel de l'intégration professionnelle des diplômés dans le secteur public.



DEBOUCHÉS PROFESSIONNEL

Le Master ouvre de **nombreuses possibilités de recrutement** dans le **secteur public** comme dans le **secteur privé**. En plus des concours de la fonction publique territoriale (attaché territorial, rédacteur principal de 2^e classe), il permet aussi aux étudiants d'être directement recrutés dans des cabinets d'expertise ou de conseil auxquels les collectivités ont de plus en plus recours.

Des offres d'emploi sont régulièrement adressées aux diplômés du Master grâce aux partenaires institutionnels, au réseau des anciens étudiants et à l'Association des publicistes palois et sa branche professionnalisante, l'A2P-PRO.

ALTERNANCE & APPROCHE PAR COMPÉTENCES

L'approche par compétences

Depuis la rentrée de septembre 2022, le Master ACT bénéficie de **l'approche par compétences**.

Cette démarche permet de valider des compétences relevant de différents blocs définis au niveau national dans le « Répertoire national des certifications professionnelles » (RNCP).

Les enseignements de chaque semestre sont ainsi rattachés à **4 blocs de compétences (BCC)** :

- **BCC 1** : Usages avancés et spécialisés des outils numériques ;
- **BCC 2** : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés ;
- **BCC 3** : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances ;
- **BCC 4** : Appui à la transformation en contexte professionnel.

Ces blocs définis nationalement pour toutes les formations de Master en Droit public sont ensuite déclinés avec **des compétences propres au Master ACT**, formulées **en lien avec les attentes du monde professionnel** correspondant à la formation délivrée par le Master ACT, par exemple :

En BCC 2

- Analyser de façon stratégique un environnement institutionnel local ;
- Concevoir et piloter les missions des collectivités territoriales ;
- Mobiliser les ressources humaines matérielles, financières et juridiques au service de la collectivité.

En BCC 4

- Piloter un projet institutionnel d'action publique locale ;
- Exploiter des informations et des ressources par une veille de l'actualité professionnelle ;
- S'intégrer dans un environnement professionnel.

La possibilité de bénéficier d'un contrat d'apprentissage en M2

Le contrat d'apprentissage d'une durée de 12 mois permet de conjuguer des périodes d'apprentissage à l'Université et des périodes de formation en collectivité ou entreprise pour une mise en application immédiate des connaissances, compétences et savoir-faire en cours d'acquisition depuis le M1.

Le contrat d'apprentissage est accessible à tous les étudiants jusqu'à 26 ans. Il donne un statut de **salarié en formation** avec les mêmes droits (tels que la perception d'un salaire) et obligations que les autres agents et employés.

Il permet d'acquérir une première expérience professionnelle qui, par sa valorisation, augmente les chances d'insertion professionnelle.



LES CONDITIONS D'ACCÈS AU MASTER

L'accès en Master se fait par recrutement à l'entrée de la 1^e année de Master.

Le changement de Master (et/ou d'université) reste possible entre la 1^e et la 2^e année de Master, selon les mêmes modalités de recrutement.

POUR LE MASTER 1 :

Être titulaire d'une **licence Droit ou en AES** ou d'un diplôme équivalent (procédure de validation)

POUR LE MASTER 2 :

Être titulaire d'un **Master 1 en Droit public**. Tout autre diplôme de même niveau peut être admis en équivalence (autre Master 1, diplôme d'IEP, ...) via un dossier de validation.

Dans le cas particulier des professionnels déjà en activité, souhaitant suivre une formation en droit public dédiée à l'action publique locale, un diplôme de droit n'est pas nécessairement exigé mais les capacités et compétences du candidat à suivre une formation juridique seront appréciées via un dossier de validation.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT EN VUE DE L'ADMISSION EN MASTER

1. Composition du dossier de candidature :

- un CV (Curriculum vitae) avec photo
- une lettre de motivation
- les relevés de notes des années précédentes
- les attestations de réussite précisant le diplôme

2. Dépôt en ligne d'un dossier de candidature

La plateforme Mon Master ouvre au printemps.

Les dates précises sont publiées chaque année par le ministère.

3. Critères de recrutement

Chaque candidature est appréciée sur la base des critères de recrutement ci-après, en fonction du niveau de l'ensemble des candidatures examinées :

- Appréciation portée sur les connaissances acquises au vu des relevés de notes et/ou des diplômes ;
- Appréciation portée sur le CV ;
- Appréciation portée sur la lettre de motivation (projet professionnel , cohérence du parcours...)
- Appréciation portée sur les compétences acquises au cours du parcours du candidat : appréciation sur la qualité de l'ensemble du dossier du candidat.



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU MASTER

Titulaires de cours	Intervenants en DER (Directions d'étude et de recherche)*
<p>Universitaires M. Antoine BOURREL, Maître de Conférences UPPA M. Pierre CAMBOT, Professeur UPPA Mme Maylis DOUENCE, Maître de conférences UPPA Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de Conférences UPPA M. Jean GOURDOU, Professeur UPPA M. Frédéric LAFARGUE, Maître de Conférences UPPA M. Jérôme LAFARGUE, Maître de Conférences UPPA Mme Françoise SEMPÉ, Maître de Conférences UPPA</p> <p>Professionnels extérieurs Mme Dany HOARE, Directrice Vie des quartiers, Communauté d'agglo. Pau Pyrénées Mme Véronique JUAN, DGS Communauté de communes des Luys en Béarn M. Jérémie MARCHAND, Directeur du Centre de gestion des Pyrénées Atlantiques (CDG 64) M. Bernard TOURRET, ancien Directeur général adjoint, Pôle urbanisme, affaires juridiques et foncier, ville de Biarritz</p>	<p>M. Pierre AILLERES, Directeur général des services (DGS), ville de Foix M. Marc ANDRIEU, Directeur Finances et Contrôle de Gestion – ville de Bayonne Mme Laure BAYARD, Directrice générale adjointe, ville de Jurançon M. Jérémy BORDERIEUX, DGS, Commune de La-Roque-d'Anthéron Mme Corinne CASAN BOURREL, DGS, Ville de Jurançon M. Fabien DELHAES, Avocat au barreau de Bordeaux, associé cabinet Etche Avocats Mme Pascale DEOGRATIAS, DGS, Ville de Bizanos M. Arnaud GAREL, DGS, Ville de Seignosse M. Florian GRIMMONPRÉ, Consultant Senior, Société Adelyce Toulouse M. Antoine HIELLE, Resp. Pôle Développement économique & affaires juridiques, Communauté de communes des Luys en Béarn Mme Muriel JUAN, Responsable juridique droit public et foncier, Société Valorem, Bordeaux M. Franck LONCAN, Administrateur Général Établissement public de Coopération Culturelle Orchestre de Pau Pays de Béarn - El Camino Mme Ludivine LOUETTE, consultante senior, secteur public local KPMG Toulouse Mme Amalia MARTINEZ, Chef de service Solutions numériques - Syndicat mixte La Fibre 64 M. Laurent MEISSEL, Directeur adjoint à la culture, Ville de Pau et Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées</p>

* DER : les Directions d'étude et de recherche, séances de 3h hebdomadaires, remplacent les traditionnels travaux dirigés (TD) de Licence

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

MASTER 1 1^{er} SEMESTRE

UE	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités d'évaluation		ECTS Coeff
			Session 1	Session 2	
UE 1 Droit de la décentralisation	Droit institutionnel des collectivités territoriales	30h	Écrit 3h	Écrit 3h	12
	Compétences des collectivités territoriales et intercommunalités (mutualisé DT2E et DCCL pour 21h)	30h			
UE 2 Fonctions financières	Grands principes des finances publiques locales	15h	Oral commun ou écrit 1h30	Oral commun ou écrit 1h30	4
	Application des grands principes des finances publiques locales	9h			
UE 3 Fonctions RH	Grands principes de la fonction publique (mutualisé DCCL)	15h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	4
	Gestion durable des ressources humaines (mutualisé C3S)	6h TD + 15h	Contrôle continu (25%) et Écrit 1h30 (75%)	Contrôle continu (25%) et Écrit 1h30 (75%)	
UE 4 Pratique et insertion professionnelles	Conduite de projet – méthodologie	8h	<i>Élément non évalué semestre 1</i>		2
	Webinaires BAIP - insertion professionnelle	10h	<i>Assiduité obligatoire</i>		
	Introduction à l'usage de l'IA dans les métiers du droit	12h TD	Contrôle continu		
UE 5 Actions publiques locales	DER Actions publiques locales 12 séances de 3h	36h	Contrôle continu (Copies et exposés)		6
UE 6 Langue vivante	Langue vivante au choix : anglais ou espagnol	TD 15h	Contrôle continu		2

UE = Unité d'enseignement CC = contrôle continu

REMARQUE : Le master comporte un enseignement de langue vivante. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère de niveau B1 ou B2 du Cadre Européen, selon les dispositions fixées par master.

MASTER 1

2^{ème} SEMESTRE

UE	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités d'évaluation		ECTS Coeff
			Session 1	Session 2	
UE 8 Politiques publiques locales	Droit de l'urbanisme et de l'environnement	24h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	4
	Politique de la ville	15h + 5h TD	Contrôle continu (exposés en séance)		
UE 9 Prérogatives et responsabilités locales	Pouvoirs de police	12h	Oral commun ou écrit 1h	Oral commun ou écrit 1h	4
	Responsabilités locales	12h			
UE 10 Moyens de l'action locale	Droit des services publics locaux	21h	Oral commun ou écrit 1h	Oral commun ou écrit 1h	4
	Droit des contrats publics locaux	21h			
UE 11 Pratique et insertion professionnelles	Conduite de projet - mise en situation professionnelle	48h	Contrôle continu (note cadrage + présentation orale devant jury)		6
UE 12 Actions publiques locales	DER Actions publiques locales 12 séances de 3h	36h	Contrôle continu		4
UE 13 Analyse et rédaction : méthodologie et pratique	Méthodologie de lecture rapide	3h	Grand écrit 4h (programme général)		6
	Méthodologie de la composition	3h			
	Méthodologie de la note de synthèse ou rapport avec propositions	3h			
	Exercices dirigés de note de synthèse (ou rapport)	6h			
	Entraînements avec correction en présentiel : 2 compositions (2 x 1h30) et 2 notes synthèse (2 x 1h30)	6h			
UE 15 Langue vivante	Langue vivante au choix : anglais ou espagnol	TD 15h	Contrôle continu		2

MASTER 2

3^{ème} SEMESTRE

UE	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités d'évaluation	ECTS Coeff
			Session unique	
UE 1 Démocratie locale	Sociologie politique des institutions et de l'action locales	24h	Contrôle continu (étude de terrain / exposé)	4
	Relations citoyens - administrations locales	15h	Oral ou écrit 1h	
UE 2 Communication institutionnelle	Rédaction d'actes administratifs	6h	Contrôle continu	3
	Communication publique territoriale	12h		
	Usages de l'IA dans les métiers des collectivités territoriales (2 x 7h)	14h TD		
UE 3 Propriétés publiques	Droit des biens des collectivités territoriales	21h	Oral ou écrit 1h	5
	Maîtrise foncière et développement local	24h	Oral ou écrit 1h	
UE 4 Fonctions financières	Adoption et contenu d'un budget local	21h	1 épreuve : Oral commun ou écrit 1h avec 2 questions ou plus	5
	Exécution et contrôle d'un budget local	18h		
UE 5 Fonctions RH	Statut de la fonction publique territoriale	15h	1 épreuve : Oral commun ou écrit 1h avec 2 questions ou plus	4
	Management des ressources humaines territoriales	15h		
UE 6 Actions publiques locales	DER Actions publiques locales 12 séances de 3h	36h	Contrôle continu (exposés + copies)	3
	Séminaires d'actualité 5 séances de 3h	15h		
UE 7 Conduite d'entretien	Méthodologie de l'entretien	3h	Grand oral (exposé discussion programme général)	5
	Entraînements à l'entretien (Jury de 3 personnes sur 3 jours soit 8h TD x 3 x 3)	72h TD		
	Exposé discussion (Jury membres de l'équipe pédagogique)	9h TD		
UE 9 Langue vivante	Langue vivante au choix : anglais ou espagnol	TD 15h	Contrôle continu	2

MASTER 2 4^{ème} SEMESTRE

UE	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle	ECTS Coeff
			Session unique	
UE 10 Pratique professionnelle	Choix entre : - stage (6 mois de mars à août) - ou apprentissage (contrat 12 mois)	-	Soutenance orale (devant jury) début septembre	8
	Soutenance du mémoire Jury 2 personnes	8h		
UE 11 Suivi méthodologique	Méthodologie de la recherche et du mémoire 6 séances de 3h : 1 vendredi par mois (entre mars et septembre)	18h	Mémoire	20
UE 12 Suivi de l'actualité territoriale	Séminaires d'actualité 6 séances le samedi matin	18h	Contrôle continu (Note d'actualité/sujet au choix)	2
	Veille juridique Veille des textes et de la jurisprudence sur l'action publique locale	21h TD		
UE flottante	Suivi pédagogique des apprentis et visite sur site par le référent universitaire (10h/apprenti)			



MODALITÉS D'ÉVALUATION

MASTER 1

M1 – Semestre 1 :

UE 1. Droit de la décentralisation : Une épreuve écrite en 3h avec, au choix, un sujet théorique (type dissertation) et un sujet pratique (type commentaire de texte ou décision, ou note)

UE 2. Fonctions financières : 1 oral commun en finances et application des principes des finances publiques locales (ou écrit 1h)

UE 3. Fonctions RH : 1 oral ou écrit de 1h30 en fonction publique et management

UE 4. Pratique et insertion professionnelles : En conduite de projet, enseignement méthodologique sans évaluation au semestre 1. L'évaluation se fait lors du contrôle continu du 2^e semestre. Assiduité obligatoire aux webinaires d'insertion professionnelle (BAIP). Contrôle continu (sur ordinateur) pour le cours relatif à l'usage de l'IA.

UE 5. DER Actions publiques locales : Contrôle continu (d'après les notes obtenues aux différents travaux, écrits ou oraux, demandés par les intervenants). Chaque étudiant doit, dans le cadre des DER, remettre au moins 2 copies et faire plusieurs exposés (2 à 4 exposés par semestre).

UE 6. Langue vivante : Contrôle continu (selon les modalités indiquées par l'enseignant de la langue choisie)

M1 – Semestre 2 :

UE 8, 9 et 10. Épreuves orales (ou écrites d'1h) sauf Politique de la ville : contrôle continu (par exemple réalisation d'exposés en séance)

UE 11. Pratique et insertion professionnelles → mise en situation professionnelle de conduite de projet : Contrôle continu sous la forme d'une restitution orale à la dernière séance + restitution d'une note de synthèse avec proposition sur le projet suivi

UE 12. Actions publiques locales : Contrôle continu (CC) afférent à l'ensemble des séances de DER. Chaque étudiant doit, dans le cadre des DER, remettre au moins 2 copies et faire plusieurs exposés (2 minimum).

UE 13 : Une épreuve de Grand écrit en 4h sur programme général avec, au choix, un sujet théorique (type dissertation) et un sujet pratique (type étude de dossier, cas pratique)

UE 15. Langue : contrôle continu



MODALITÉS D'ÉVALUATION MASTER 2

M2 – Semestre 3 :

UE 1, 3, 4 et 5. Épreuves orales (ou écrites d'1h) sauf en sociologie (contrôle continu)

UE 2. Contrôle continu selon les modalités annoncées par chacun des 3 intervenants.

UE 6. Actions publiques locales Contrôle continu (CC) afférent à l'ensemble des séances de DER. Chaque étudiant doit, dans le cadre des DER, remettre au moins 2 copies et faire plusieurs exposés (2 minimum).

UE 7. Grand oral = exposé - discussion devant un jury de 2 enseignants (sujets théoriques ou pratiques au choix, tirés au sort, 1h de préparation, 10 min. d'exposé, 20 min. de questions et discussion avec le jury ; sur programme général) + le

UE 8. Langue vivante : Contrôle continu (selon les modalités indiquées par l'enseignant de la langue choisie)

M2 – Semestre 4 :

UE 10 et 11. Stage ou contrat d'apprentissage en collectivité : le stage soit avoir une durée de 6 mois calendaire (de mars à août), le contrat d'apprentissage peut être de 12 mois (septembre à septembre) ou moins.

L'évaluation se fait par le mémoire et la soutenance orale devant un jury de deux membres de l'équipe pédagogique du Master.

UE 12. Suivi de l'actualité : évaluation en contrôle continu par la production d'une note d'actualité (2 pages) sur un sujet au choix.

À NOTER

Comme en Licence, les notes des UE (unités d'enseignement) s'ajoutent et se compensent *par semestre*. Et les semestres se compensent *par année* (M1 S1 + S2, M2 S3 + S4).

En M1, les notes de contrôle continu sont maintenues pour la 2^e session. Chaque unité acquise est capitalisable et peut permettre une réinscription pour l'unité encore à obtenir.

En M2, il n'y a pas de 2^{ème} session, ni de droit à redoublement, sauf autorisation spéciale donnée au cas par cas par le jury (notamment pour le mémoire).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

MASTER 2

STAGE OU APPRENTISSAGE & MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

Le stage ou l'apprentissage et la recherche de la structure d'accueil :

Le stage a une durée de six mois (maximum légal autorisé) et le contrat d'apprentissage de 12 mois (ou moins s'il débute après le début de la formation).

L'étudiant cherche lui-même l'organisme d'accueil. Néanmoins, s'il rencontre des difficultés, il pourra recevoir l'aide du responsable du Master et de l'équipe pédagogique en relation avec les institutions de recrutement et de gestion des agents locaux (notamment le CDG 64). Tous les étudiants doivent rédiger et soutenir un mémoire.

Le mémoire de fin d'études et son évaluation :

Le mémoire n'est pas un simple rapport de stage mais bien un mémoire de recherche de fin d'études. Il porte sur une thématique de droit de l'action publique locale en relation avec l'expérience professionnelle de l'étudiant. Le sujet, proposé par l'étudiant, doit être accepté par le responsable de formation. Il correspond à un travail de recherche et de rédaction personnels. Il fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Une appréciation sur le déroulement du stage est demandée au tuteur de stage ou maître d'apprentissage. Celui-ci peut assister à la soutenance à l'invitation de l'étudiant stagiaire ou apprenti mais ne prend pas part à la notation de ce travail universitaire.



CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Collège SSH – Campus de Pau – pour le M1

Calendrier universitaire 2025 -2026 (pour le M1)

- **Rentrée** : à partir du 08/09/2025
- **Fin 1^{er} semestre** : 21/12/2025
- **1^{ère} session d'examens** : du 05/01 au 17/01/2026

- **Début 2^{ème} semestre** : 19/01/2026
- **Fin des cours** : 04/05/2026
- **1^{ère} session d'examens** : du 11/05/2026 au 23/05/2026

- **2^{ème} session d'examens** : du 17/06/2026 au 30/06/2026



VACANCES



- **Toussaint** : du 24/10 au soir au 03/11/2025 au matin
- **Noël** : du 21/12/2025 au soir au 05/01/2026 au matin
- **Hiver** : du 13/02 au soir au 23/02/2026 au matin
- **Printemps** : du 10/04 au soir au 20/04/2026 au matin



CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Calendrier d'alternance en M2

SEPTEMBRE 2025		OCTOBRE 2025		NOVEMBRE 2025		DECEMBRE 2025		JANVIER 2026		FEVRIER 2026		MARS 2026		AVRIL 2026		MAI 2026		JUN 2026		JUILLET 2026		AOÛT 2026		SEPTEMBRE 2026	
1 Lu		1 Me		1 Sa		1 Lu		1 Je	Jour de l'An	1 Di		1 Di		1 Me		1 Ve	Fête Travail	1 Lu		1 Me		1 Sa		1 Ma	Remise mémoire
2 Ma		2 Je		2 Di		2 Ma		2 Ve		2 Lu		2 Lu		2 Je		2 Sa		2 Ma		2 Je	Suivi / actu	2 Di		2 Me	
3 Me		3 Ve	DER 3	3 Lu		3 Me		3 Sa		3 Ma		3 Ma		3 Ve		3 Di		3 Me		3 Ve	Suivi / actu	3 Lu		3 Je	
4 Je		4 Sa		4 Ma		4 Je		4 Di		4 Me		4 Me		4 Sa		4 Lu		4 Je		4 Sa		4 Ma		4 Ve	Suivi/Prépa Soute
5 Ve		5 Di		5 Me		5 Ve	DER 7	5 Lu		5 Je		5 Je		5 Di	Pâques	5 Ma		5 Ve		5 Di		5 Me		5 Sa	
6 Sa		6 Lu		6 Je		6 Sa		6 Ma		6 Ve	DER 11	6 Ve		6 Lu	de Pâques	6 Me		6 Sa		6 Lu		6 Je		6 Di	
7 Di		7 Ma		7 Ve	DER 5	7 Di		7 Me		7 Sa		7 Sa		7 Ma		7 Je		7 Di		7 Ma		7 Ve		7 Lu	Soutenances
8 Lu		8 Me		8 Sa		8 Lu		8 Je		8 Di		8 Di		8 Me		8 Ve	Victoire 1945	8 Lu		8 Me		8 Sa		8 Ma	Soutenances
9 Ma		9 Je		9 Di		9 Ma		9 Ve	DER 9	9 Lu		9 Lu		9 Je		9 Sa		9 Ma		9 Je		9 Di		9 Me	Soutenances
10 Me		10 Ve		10 Lu		10 Me		10 Sa		10 Ma		10 Ma		10 Ve		10 Di		10 Me		10 Ve		10 Lu		10 Je	Soutenances
11 Je	Rentrée : début des cours	11 Sa		11 Ma	Armistice	11 Je		11 Di		11 Me		11 Me		11 Sa		11 Lu		11 Je	Suivi / actu	11 Sa		11 Ma		11 Ve	Délibération
12 Ve		12 Di		12 Me		12 Ve		12 Lu		12 Je	Suivi / actu	12 Je	Suivi / actu	12 Di		12 Ma		12 Ve	Suivi / actu	12 Di		12 Me		12 Sa	
13 Sa		13 Lu		13 Je		13 Sa		13 Ma		13 Ve	DER 12	13 Ve	Suivi / actu	13 Lu		13 Me		13 Sa		13 Lu		13 Je		13 Di	
14 Di		14 Ma		14 Ve		14 Di		14 Me		14 Sa		14 Sa		14 Ma		14 Je	Ascension	14 Di		14 Ma	Fête Nationale	14 Ve		14 Lu	
15 Lu		15 Me		15 Sa		15 Lu		15 Je		15 Di		15 Di		15 Me		15 Ve		15 Lu		15 Me		15 Sa	Assomption	15 Ma	
16 Ma		16 Je		16 Di		16 Ma		16 Ve		16 Lu		16 Lu		16 Je		16 Sa		16 Ma		16 Je		16 Di		16 Me	
17 Me		17 Ve	DER 4	17 Lu		17 Me		17 Sa		17 Ma	5 jours congés prépa examens	17 Ma		17 Ve		17 Di		17 Me		17 Ve		17 Lu		17 Je	
18 Je		18 Sa		18 Ma		18 Je		18 Di		18 Me		18 Me		18 Sa		18 Lu		18 Je		18 Sa		18 Ma		18 Ve	
19 Ve	DER 1	19 Di		19 Me		19 Ve	DER 8	19 Lu		19 Je		19 Je		19 Di		19 Ma		19 Ve		19 Di		19 Ma		19 Sa	
20 Sa		20 Lu		20 Je		20 Sa		20 Ma		20 Ve		20 Ve		20 Lu		20 Me		20 Sa		20 Lu		20 Je		20 Di	
21 Di		21 Ma		21 Ve	DER 6	21 Di		21 Me		21 Sa		21 Sa		21 Ma		21 Je		21 Di		21 Ma		21 Ve		21 Lu	
22 Lu		22 Me		22 Sa		22 Lu		22 Je		22 Di		22 Di		22 Me		22 Ve		22 Lu		22 Me		22 Sa		22 Ma	
23 Ma		23 Je		23 Di		23 Ma		23 Ve	DER 10	23 Lu		23 Lu		23 Je	Suivi / actu	23 Sa		23 Ma		23 Je		23 Di		23 Me	
24 Me		24 Ve		24 Lu		24 Me		24 Sa		24 Ma	Examens	24 Ma		24 Ve	Suivi / actu	24 Di		24 Me		24 Je	Pentecôte	24 Me		24 Lu	
25 Je		25 Sa		25 Ma		25 Je	Noël	25 Di		25 Me	1er semestre	25 Me		25 Sa		25 Lu	Pentecôte	25 Je		25 Sa		25 Ma		25 Ve	
26 Ve	DER 2	26 Di		26 Me		26 Ve		26 Lu		26 Je		26 Je		26 Di		26 Ma		26 Ve		26 Di		26 Me		26 Sa	
27 Sa		27 Lu		27 Je		27 Sa		27 Ma		27 Ve		27 Ve		27 Lu		27 Me		27 Sa		27 Sa		27 Je		27 Di	
28 Di		28 Ma		28 Ve		28 Di		28 Me		28 Sa		28 Sa		28 Ma		28 Je	Suivi / actu	28 Di		28 Ma		28 Ve		28 Lu	
29 Lu		29 Me		29 Sa		29 Lu		29 Je		29 Di		29 Di		29 Me		29 Ve	Suivi / actu	29 Lu		29 Me		29 Sa		29 Ma	
30 Ma		30 Je		30 Di		30 Ma		30 Ve		30 Lu		30 Lu		30 Je		30 Sa		30 Ma		30 Je		30 Di		30 Me	
		31 Ve						31 Sa				31 Ma				31 Di				31 Ve		31 Lu			

Centre de formation : UPPA (402 h)

Entreprise/collectivité

Jours fériés

Vacances scolaires (zone A)



CONTACTS

Responsable

Mme Maylis DOUENCE
maylis.douence@univ-pau.fr

Contact administratif

Scolarité Masters DEG
Tél : 05 59 40 80 81
masters.deg@univ-pau.fr
anais.gaujacq@univ-pau.fr

